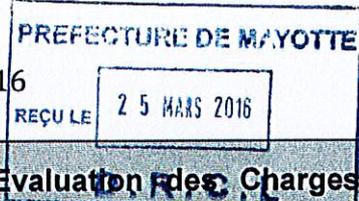


EXTRAIT DES DELIBERATIONS
N°006/CCCO/2016 du 19 mars 2016



OBJET : institution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

L'an deux mille seize, le 19 mars, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest se sont réunis à la salle des délibérations de la commune de Tsingoni après convocation du 11 mars 2016., sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine, Président,

Membres en exercice : 38

Étaient présents : M. ABDALLAH Said, M. ABDOU Mikidachi, M. AHMED-COMBO Ali, M. ALI-MALLOU Assani, M. ANTOINE Ibrahim, Salam, M. ANTOYISSA Zainoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. ATTOUMANI Harouna, Mme CHANFI Dahabia, Mme DOUKAINI Kamaria Ben, M. HAIDAR Mohamed El Amin, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani, Mme HOULAM ép AHMED Aida, M. IBRAHIMA SAID Maarifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MADI Said, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah, M. MROIVILI Mohamed Moindjie, Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila, Laila, M. SAID Mohamed Barrabe, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme ALI Fatima (ancien vocable saindou mdoihoma), Mme SAINDOU Dhoirifia

Etaient représentées :

M. MATTOIR Abdullah qui donne pouvoir à Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila, Laila.
Mme DOUKAINI Kamaria qui donne pouvoir à M. Madi Said,
M. HAROUNA Attoumani qui donne pouvoir à Mme MADI ASSANI Binti
Et Mme MROIVILI Amina Mollim qui donne pouvoir à M. IBRAHIMA Said MaarifaM.

Etaient absents : Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme AHMED Fatima, Mme BACAR Inchatl, Sollihi, M. HAMIDOU Mohamed Ali, Mme MASSIALA Sadanati, M. MIKIDADI Madihali

Quorum : 20 (atteint).

Monsieur MADI Saïd a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération :

Vu l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts ;

Considérant la nécessité de la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées ;

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire décide :

- **D'approuver** la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées.
- **De limiter** le nombre de représentant à 10.

- o **Et d'approuver** la représentation des communes-membres comme suit : un titulaire et un suppléant selon le tableau ci-dessous :

Titulaires		Commune	Suppléant	
Nom	Prénom		Nom	Prénom
M. ATTOUMANI	Yssoufi	Chiconi	M. ALI-MALOU	Assani
M. SAID	Mohamed Barrabe	M'tsangamouji	M. KAMARDINE	Mansour
M. MADI	Said	Ouangani	AHMED-COMBO	Ali
Mme HOULAM ép AHMED	Aida	Sada	Mme MADI MARI	Moissoukari
M. HAIDAR	Mohamed El amin	Tsingoni	Mme ALI	Fatima

Pour extrait conforme,

A TSINGONI, Le 19/03/2016

Le Président,



Zanfoudine ANTOYISSA